

## COMMUNE DE TINTENIAC

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

#### SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 11 octobre 2024

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	20
Votants	27

**Étaient présents** : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLÈRE Roger, LEMARCHANDEL Franek, SALIS Anaïs, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon, BAZIN Denis, MORIN-LOUVIGNY Isabelle

**Étaient absents excusés** : FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle / GIOT Stéphanie donne pouvoir à BOLIVARD Régis / DUFEIL Christophe donne pouvoir à SALIS Anaïs / BOSSARD Nelly donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / DEHEEGER Vianney donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice

**Était absent** : néant

**Secrétaire de séance** : Mme Béatrice BLANDIN, à qui il est adjoint un auxiliaire.

#### **7. Tarifs du service assainissement – année 2025**

**Rapporteur** : M. Blaise Touzard, adjoint.

Comme tous les ans, les services de la SAUR interrogent la collectivité afin de savoir si de nouveaux tarifs seront proposés à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

La part communale du service d'assainissement collectif est à 1,15 €/m<sup>3</sup> depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (suite à une revalorisation du tarif selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur un an soit 4,8%).

Aujourd'hui, l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur un an est de + 1,9 % (réf août 2024). Les membres de la commission des finances se sont réunis le 15 octobre 2024 pour proposer de revaloriser la part communale du service d'assainissement collectif à 1,17 €/m<sup>3</sup>. Un foyer consomme en moyenne 120 m<sup>3</sup>, cette hausse équivaut à un paiement en plus de 2.40 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont sept pouvoirs)**

- **décide** d'augmenter les tarifs applicables au service assainissement pour l'année 2025
- **adopte** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 les tarifs suivants qui seront applicables jusqu'au prochain vote du conseil municipal: 1.17 € / m<sup>3</sup> consommé
- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

  
Le Maire,  
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,

Béatrice BLANDIN

